

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	23
Procurations :	4
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à Mme Isabelle DEXPERT), Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD), M. Laurent SOULARD (procuration à M. Laurent JOUGLENS), Mme Mélanie MANO, (Procuration à Mme Francine CHADEF AUD).

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2022_042

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville de Bazas.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame le Maire propose à l'assemblée, de régulariser le grade de l'agent en charge de la direction de la médiathèque, actuellement au grade d'attaché – catégorie A – de la filière « administrative », afin de l'intégrer dans la filière « culturelle » au grade de Bibliothécaire – catégorie A, correspondant à ses missions effectives.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste de bibliothécaire à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, le tableau des effectifs

DECIDE :

- de créer un poste de BIBLIOTHECAIRE (catégorie A), à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022
- de modifier en conséquence le tableau des emplois.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

